

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 51 - OCTOBRE 2005



ILE-DE-FRANCE

Deux phénomènes majeurs marquent le monde actuel. Ils entrent en résonance et bousculent les stratégies, les structures et les modes de pensée habituels.

Un quart de l'humanité s'invite avec force à la table du progrès : Chine, Inde, Brésil, les pays émergents. La Chine dispose de cadres bien formés, en nombre comparable en valeur absolue à celui des cadres de l'Union, d'un réservoir énorme de main d'œuvre à faible coût, d'un marché solvable de plusieurs centaines de millions de personnes. Il en résulte une **concurrence** redoutable **par les coûts**. S'y ajoutera très vite **la concurrence par l'innovation**.

Au même moment, **le cinquième de l'humanité**, qui a bâti son bien-être sur le modèle de développement suivi depuis le 19^e siècle, découvre les risques de ses effets cumulés et s'en effraie. Ce modèle confère aujourd'hui à l'homme une puissance telle qu'il est devenu une « force de la nature ». Il prend peur devant son incapacité à la maîtriser. Sa peur s'accroît en voyant un quart de l'humanité s'engager dans ce modèle en brûlant les étapes.

Les risques redoutés deviennent alors des dangers probables. La résonance de ces deux phénomènes conduit au concept de **développement durable**. Il n'a de sens qu'à la condition d'être mondial et que chacun en accepte les

Chimie et innovation : un couple stratégique pour la France et l'Union européenne

par François GUINOT*

trois composantes indissociables **d'efficacité économique**, de **prudence écologique** et de **solidarité humaine**.

Cela signifie des transferts massifs et rapides de technologies modernes vers les pays émergents. A défaut, l'augmentation de leurs pollutions excédera largement les réductions que réaliseraient à grand frais les pays industrialisés. Ceux-ci seraient alors deux fois perdants, avec un différentiel aggravé de coûts et une planète globalement dégradée. Ces transferts aggraveront la concurrence. Celle-ci impose à l'Union Européenne une **stratégie de maintien permanent d'une avance technologique**.

La **Chimie**, Science et industries, est **au cœur de cette stratégie**. Elle a, dès l'origine, été le moteur le plus entraînant de notre modèle de développement. Ce modèle aujourd'hui rejeté, la chimie qui l'a si bien servi est rejetée avec lui. Cette logique apparente masque une **erreur stratégique majeure**. Nous touchons là la clef principale

du « **problème d'image** » de notre industrie. Certains pensent le traiter par des surinvestissements en communication. Investissements sans retour, selon moi, si la chimie n'est pas au préalable **déconnectée du modèle ancien**.

La chimie sera le moteur le plus puissant du modèle en devenir, le développement durable. Mais il ne suffit pas que nous le disions. Nous ne sommes pas d'abord devant un problème de communication, mais avant tout devant un problème d'innovation.

La chimie, en Europe et en France, doit se lancer dans un mouvement d'innovation de grande ampleur, perceptible par l'opinion publique. Dans aucun domaine, une stratégie de maintien permanent d'avance technologique ne réussira sans chimie innovante : énergies, transports, habitat, agriculture, agroalimentaire, textiles, matériaux, santé, TIC... Non vraiment, dans aucun domaine.

Les problèmes que rencontrent nos structures, dans nos organisations profession-

nelles ou scientifiques et techniques ne tiendraient-ils pas pour beaucoup à ce que ces structures collent encore à un modèle en voie de disparition ? A ce que les moyens disponibles limités sont alloués majoritairement à la défense d'une chimie attaquée par ceux qui veulent hâter la fin de ce modèle, au lieu de soutenir une chimie d'innovation porteuse de ce modèle en devenir ? A ce que cette défense nous enferme dans nos frontières traditionnelles, alors que nous devons nous ouvrir à tous les domaines que la chimie est capable d'enrichir ?

« REACH » est-il conçu pour hâter le rejet de la chimie ou pour être le levier d'une chimie nouvelle, vecteur d'avance technologique ?

* François GUINOT est Président de l'Académie des technologies, Président de la Société de Chimie Industrielle et vice-Président de la Fédération Française des Chimistes.
Mél :
President@academie-technologies.fr

« REACH » regardé comme négatif, tous les efforts sont employés à tenter d'en limiter les dégâts ; considéré comme levier, nous devons nous battre pour que l'Union exprime une **politique industrielle ambitieuse pour la chimie européenne**, positionnant cette réglementation au service de cette politique.

Le **rapport GARRIGUES*** marque-t-il l'intention de la France de soutenir une telle politique ? Le système français de Recherche et d'Innovation devrait connaître une refonte de sa stratégie, de sa gouvernance, de l'évaluation de ses performances par la **Loi d'Orientation et de Programmation (LOPRI)** qui entre en discussion. Il s'agit en particulier de corriger, par un renforcement des partenariats entre Recherche publique et privée le défaut majeur de la difficulté actuelle pour les PMI d'accéder à ces partenariats.

Les partenariats devront jouer leur rôle dans le développement de ce que l'on appelle la **chimie « verte »**, qui est pour l'essentiel la **mise en conformité** de la chimie traditionnelle avec le concept de **développement durable**. Revoir les procédés, les matières premières, les consommations énergétiques, la taille des réacteurs, celle des installations, imaginer de nouvelles réactions sans aucun rejet, etc. ... Cette **« chimie verte »** est une **base indispensable** et doit faire l'objet de gros efforts en France. Mais elle **ne suffira pas** à faire de la **chimie le moteur du développement durable**.

La multitude des activités humaines qui nécessitent des apports novateurs de la chimie pour s'engager dans ce concept, appelle à un foisonnement d'idées, de travaux, d'innovations, de financements, d'entrepreneurs, d'entreprises qui relèvent

d'une politique volontariste de partenariat. Notre richesse en PMI, notre capacité à faire naître des entreprises nouvelles doivent répondre à cet appel.

Sur les **67 « pôles de compétitivité »** récemment retenus par le gouvernement, **deux seulement** portent un **label chimie**. Combien parmi les autres seraient renforcés par l'implication de chimistes ? **Demain**, la LOPRI permettra la création d'**« Instituts CARNOT »** à l'image des « Instituts FRAUNHOFER » appréciés en Allemagne. Ces instituts rassemblent formation, recherche et entreprises qui soutiennent cette recherche. Ces dépenses de recherche en partenariat feront l'objet d'un abondement significatif par l'Etat. Saurons-nous faire naître des « Carnot » à caractère chimique ? Espérons que oui.

La stratégie d'innovation est une **stratégie de mouvement**. Ne l'abordons pas avec nos anciennes structures, nos vieilles armures forgées pour une stratégie de défense. C'est le sens de la récente création de la **Fédération Française des Chimistes (FFC)**. En rassemblant les activités dispersées de vénérables sociétés savantes, elle souhaite se mettre au service des chimistes et de leur participation à ce mouvement, œuvrer à la reconnaissance de la chimie par les décideurs et l'opinion publique comme un élément majeur de cette stratégie.

Le **CATALYSEUR** justifie son appellation en m'ouvrant ses colonnes. Il me donne la chance de recueillir vos réactions et vos propositions. Elles me seront précieuses, pour la FFC comme pour l'Académie des technologies, préoccupées de l'avenir de la chimie en France.

*cf www.uic-idf.fr, rubrique **Actualités** : « La chimie à l'horizon 2015 ».

Sur tous les Plans...

PSE - PST - PPA, encore des acronymes, encore des plans ! Il s'agit bien de cela en effet, Plan Santé Environnement - Plan Santé au Travail - Plan de Protection de l'Atmosphère. On pourrait aussi y rajouter le plan cancer et le plan santé publique.

Tous ces plans démarrent en même temps et démontrent l'homogénéité des problèmes et l'hétérogénéité des acteurs.

En effet, il s'agit de planifier pour tous des actions qui amélioreront la Santé des hommes et des femmes mais les organisations sont si complexes et multiples en France que pour un même objectif fédérateur, les acteurs ne peuvent être que trop nombreux.

La santé en question

Un article paru dans un magazine consacré à l'environnement fin 2004, sous le titre « Environnement et cancer, jusqu'à quand la présomption d'innocence ? », commençait par : « Des dizaines de milliers de produits chimiques continuent à être diffusés dans l'environnement... ». Le lien, entre tous ces plans et notre activité est évident. Par ailleurs, il ne s'agit plus de prendre seulement en compte la santé des hommes et des femmes qui travaillent dans nos unités mais aussi de ceux et celles qui vivent à l'extérieur, en périphérie de nos centres de production ou de recherche et enfin ceux qui utilisent nos produits.

Une déclinaison régionale

Ces plans dont les grands axes ont été définis au niveau national sont à présent déclinés au niveau régional.

Ainsi, les 3 objectifs du PSE ont permis de dégager 45 actions (CA UIC-Idf du 7/12/04) qu'il convient de mettre en œuvre localement. La DRIRE coordonne les travaux de préparation du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) qui s'inscriront naturellement dans le Plan Régional de Santé Publique (PRSP) lancé en décembre 2004.

De même, les 4 objectifs du PST se décomposent en 23 actions à mettre en œuvre et dont la coordination est assurée par la Direction Régionale du Travail (réunion d'information UIC-Idf du 13/06/05). Quant au PPA, mis en œuvre par la DRIRE, il résulte d'une directive européenne.

Des points communs

A la lecture de ces plans, un certain nombre de points communs se dégagent tels que les agents chimiques ou biologiques qui ont une action sur la santé et dont l'impact, avant d'être réduit, devra être évalué.

Les CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques) sont, bien sûr, en première ligne puisqu'on les retrouve dans la fiche 4.9 du PST et dans l'action 23 du PRSE. Ils sont présents aussi dans le plan Cancer.

L'action 8 du PRSE et le PPA mettent l'accent sur les composés organiques volatils (COV) et leur nécessaire réduction.

Continuer cette énumération pourrait être fastidieux et ces quelques exemples soulignent combien il est nécessaire que notre organisation reste vigilante pour que la multiplicité des acteurs ne se traduise pas par une surenchère des actions à mettre en œuvre.

Une voie d'excellence pour l'emploi

L'harmonisation de l'architecture du système européen, initiée en 1998, a conduit à la mise en place progressive dans les universités françaises du nouveau schéma LMD : Licence (Bac+3), Master (Bac+5), Doctorat (Bac +8).

Dans le prolongement de l'organisation de ce schéma, un nouveau diplôme a vu le jour lors de la rentrée 2000 : la Licence Professionnelle.

Ce diplôme professionnalisant a pour objectif de spécialiser en un an des jeunes diplômés Bac+2 (BTS, DUT, Licence 2^e année correspondant anciennement au DEUG), et ainsi de leur permettre une insertion rapide vers des métiers de Techniciens supérieurs spécialisés ou d'Assistants Ingénieurs et Cadres.

Ce concept de « Bac+2+1 » existait déjà depuis de nombreuses années sous la forme de THTSS* ou bien de DNTS**. D'ailleurs la grande majorité de ces THTSS et DNTS ont été transformés en Licence Professionnelle.

Répondre aux besoins des entreprises

Les Licences Professionnelles « Industries chimiques et Pharmaceutiques » sont en plein développement, nous comptons à ce jour 37 formations de ce type en France dans de nombreuses spécialités.

L'UIC Ile de France, par la voix de Gérald LEHMANN, a été l'une des premières organisations professionnelles à militer en faveur de l'ouverture de ces licences professionnelles. Depuis 2000, nous veillons, en Ile de France, à maîtriser ce développement et ainsi à assurer la cohérence des ouvertures de ces Licences Professionnelles avec les besoins des entreprises.

Favoriser l'acquisition des compétences

Parmi ces 37 Licences Professionnelles « Industries Chimiques et Pharmaceutiques », environ 30 % se déroulent sous contrat d'apprentissage.

La majorité de ces formations en apprentissage dans de nombreuses spécialités sont proposées en Ile de France par le CFA AFI 24 :

- Chimie Analytique,
- Analyses Physico-Chimiques,
- Instrumentation et Réactifs de Laboratoire (Option Technico-Commercial et Option Maintenance et Service Après-Vente),
- Qualité et Production des Produits Pharmaceutiques et Cosmétiques,
- Les Métiers de la Chimie et de la Biotechnologie (Formulation, Synthèse Organique et Technologie de l'ADN et des protéines),
- Formulation Industrielle,
- Biotechnologie,
- Biotechnologie et Microbiologie Industrielle,
- Gestion de Données de Pharmacovigilance.

Ces formations professionnalisantes en apprentissage permettent donc aux futurs techniciens des entreprises d'obtenir un diplôme tout en favorisant l'acquisition des compétences en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Le taux d'insertion professionnelle de ces diplômés démontre l'adéquation de ces formations avec les besoins des industriels. En effet, les taux d'insertion dépassent 80 % dans les premiers 6 mois, 90% un an après, pour atteindre 100 % 2 ans après l'obtention du diplôme.

Les licences professionnelles en apprentissage se révèlent donc être une voie d'excellence vers l'emploi.

* THTSS = Titre Homologué de Techniciens Supérieurs Spécialisés.

** DNTS = Diplôme National de Technologie Spécialisée.

Au cœur des métiers



Le troisième Village de la Chimie se déroulera les 3 et 4 mars 2006 au Parc Floral de Paris

A l'heure où l'image de l'industrie chimique est au centre de tous les débats, nous avons

décidé, en 2004, d'organiser chaque année « le Village de la Chimie », manifestation ayant pour objectif prioritaire d'éveiller ou de confirmer des vocations scientifiques et techniques chez les jeunes, de valoriser auprès du grand public les activités des entreprises de notre secteur et les diverses applications de la Chimie en général.

Mobiliser les entreprises

Plus de 5 100 jeunes collégiens, lycéens, étudiants de l'enseignement supérieur et jeunes diplômés se sont rendus au second Village de la Chimie les 4 et 5 février derniers, soit une fréquentation en augmentation de 70 % par rapport à la première édition.

Ces visiteurs, jeunes et moins jeunes, sont notamment venus à la rencontre des entreprises sur leur stand. Le public a pu ainsi échanger avec les 250 collaborateurs présents, qui ont su, en valorisant l'image de notre secteur, mettre en valeur les activités et les métiers de leurs entreprises.

Confortés par cette réussite, et pour répondre à la demande forte des entreprises, il a été décidé d'organiser le troisième Village de la Chimie les 3 et 4 mars 2006 au Parc Floral de Paris.

Ainsi, dans cet espace qui a donné toute satisfaction aux participants, les visiteurs rencontreront à nouveau des professionnels sur les stands « Entreprises » et les pôles

« Métiers », pour discuter de la diversité des activités de notre secteur, des métiers de chimistes et des parcours professionnels.

De même, ils pourront rencontrer les enseignants et responsables d'établissements scolaires ou uni-

versitaires sur l'espace « Formation » pour découvrir les filières les mieux adaptées à ces métiers passionnants.

Promouvoir la chimie

Pour inscrire cette action de fond dans la durée, a été constituée en décembre 2004 l'association « Le Village de la Chimie, métiers et compétences » avec pour objectif prioritaire de promouvoir très largement la chimie, ses métiers et ses compétences professionnelles.

Venez rejoindre les sociétés qui se sont déjà engagées, les jeunes souhaitent vous rencontrer. L'image de notre secteur et le recrutement à moyen et long termes de personnels qualifiés et compétents en dépendent.

Ainsi vous participerez, par votre mobilisation au succès de cette manifestation. Nous vous invitons donc dès à présent à prendre contact avec l'UIC Ile de France pour réserver un stand et finaliser les modalités d'organisation de cette rencontre annuelle, temps fort au cœur des métiers de la chimie.

Inscription au 3^e Village de la chimie et adhésion à l'association « Village de la Chimie, métiers et compétences », contactez sans tarder :

Régis BACCARRERE
au 01 46 53 12 32
e-mail : r.baccarrere@uic-idf.fr

Gilles LE MAIRE
au 01 46 53 11 83
e-mail : g.le.maire@uic-idf.fr

Pour un reclassement accéléré

L'article L. 321-4-2 du Code du Travail modifié par la Loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 instaure pour les entreprises ou groupes de moins de 1 000 salariés l'obligation de proposer le bénéfice d'une convention de reclassement personnalisée (CRP) aux salariés licenciés pour motif économique.

Ils disposent d'un délai de réflexion de 14 jours pour accepter ou refuser la convention. En cas d'acceptation, le contrat de travail est rompu d'un commun accord.

Les modalités d'application de cet article figurent dans l'Accord National Interprofessionnel du 5 avril 2005 repris dans la Convention du 27 avril 2005, agréée par arrêté ministériel du 24 mai 2005 (J.O. du 31 mai 2005).

Un accompagnement personnalisé

La CRP permet aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier, après la rupture de leur contrat de travail, de mesures permettant un reclassement accéléré se traduisant par :

- un accompagnement individualisé de 8 mois,
- le versement d'une allocation spécifique de reclassement de 8 mois s'ils remplissent une condition d'ancienneté de 2 ans dans la même entreprise, à défaut d'une allocation égale au montant et à la durée de l'allocation d'aide au retour à l'emploi,
- le versement d'une indemnité différentielle de reclassement à certains bénéficiaires qui reprennent un emploi salarié dont la rémunération est inférieure d'au moins 15 % par rapport à celle de l'emploi précédent.

Un suivi personnalisé du bénéficiaire est assuré par un correspondant habilité pendant toute la durée de la convention.

En fonction des besoins

Les prestations d'accompagnement en vue d'un reclassement accéléré comprennent différentes actions proposées par l'ANPE ou tout autre opérateur habilité, en fonction des besoins de chaque bénéficiaire déterminés au cours d'un entretien de pré-bilan.

L'entretien permet d'élaborer un plan d'action de reclassement personnalisé (PARP) décrivant les prestations d'accompagnement qui seront proposées dans le mois suivant cet entretien.

Le PARP est établi en 3 exemplaires et formalise les relations entre l'Assedic et le bénéficiaire de la CRP.

Les prestations susceptibles d'être proposées peuvent être de nature différente (bilan de compétences, mesures d'appui social et psychologique, d'orientation, d'accompagnement et d'entraînement à la recherche d'emploi, information sur la création d'entreprise, aide à l'évaluation du projet de création, actions de VAE).

Des actions de formation peuvent également être proposées. Sont prioritaires celles qui permettent un retour accéléré à l'emploi dans le cadre des actions homologuées ou conventionnées par les institutions de l'assurance chômage compétentes et qui préparent à des métiers dits "en tension" pour lesquels les besoins en main d'oeuvre ne sont pas satisfaits.

Ces différentes mesures peuvent être complétées par des aides au reclassement, notamment l'aide dégressive à l'employeur (ADE) et l'aide à la mobilité géographique (AMG).

Jacques VICTOR
UNEDIC

brèves

■ La Convention Collective Nationale des Industries Chimiques

L'AFPIC Formation organise le Jeudi 8 Décembre 2005 une formation à l'attention des DRH, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à gérer du personnel.

Programme :

Formation du contrat : embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai. Exécution du contrat : ancienneté, durée du travail, salaires.

Suspension du contrat : congés, maladie, accident, maternité.

Rupture du contrat : préavis, indemnités de licenciement, départ et mise à la retraite.

Animation :

Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris la Défense, à l'UIC Ile de France

Coût : 350 €

Contact : Valérie JOUANET au 01.56.34.22.60

v.jouanet@afpic.com

■ Le CFA AFI 24 fête ses 10 ans !

Le Centre de Formation d'Apprentis AFI 24 dédié à l'apprentissage de la chimie et de la biologie fêtera ses 10 ans d'existence le jeudi 1^{er} décembre 2005 au Studio Gabriel (9, avenue Gabriel - Paris 8^e) à partir de 17 h.

Venez nombreux pour promouvoir et soutenir l'apprentissage dans notre profession !

Information et inscription : Agnès BEROLD : 01 46 53 12 38

E-mail : a.berold@afi24.org

http://www.afi24.org



■ Le kit pédagogique SESAM est un nouvel outil multimédia. Il aborde l'ensemble des chapitres nécessaires à l'accueil sécurité personnalisé des entreprises extérieures sur votre site industriel. Le kit SESAM personnalisable comprend :

- un CD ROM,
- un questionnaire stagiaire à dupliquer,

- un manuel pédagogique pour l'animateur,
Disponible au prix de 490 € HT
Pour toute information et commande : AFPIC Formation
01 56 34 22 60
http://www.afpic.com

■ Journée sécurité de l'UIC Ile de France

Le 15 novembre prochain, la Journée Sécurité 2005 de l'UIC Île-de-France se déroulera dans nos locaux. Deux thèmes seront abordés : la gestion des seniors, avec l'intervention d'un service de médecine du travail, et le CHSCT. Un point sera fait sur les documents communicables au CHSCT et leur forme ainsi que sur le Document Unique. Une entreprise adhérente et la CRAMIF apportera son témoignage sur ce sujet.

Informations et Inscription : Mathieu TASCHER :

01 46 53 11 89 -

m.tascher@uic-idf.fr

■ Comité de bassin Seine-Normandie

André Santini, ancien ministre, député-maire d'Issy-les-Moulineaux (92), Président du SEDIF, succède à Robert GALLEY comme Président du Comité de bassin Seine-Normandie. Paul-Louis GIRARDOT, Président de l'institut Veolia environnement, a été élu vice-président.

Les représentants des usagers industriels au sein du Conseil d'Administration sont : Dominique FLIPO (agro-alimentaire), Serge DESLANDES (agriculture), Claude LANDAIS (autres industries), Pierre CHASSAING (distributeurs d'eau), Pierre MICHELIER (chimie), Alain LEGAC (électricité) et Christian LECUSSAN (chimie).

Contact : Christian LECUSSAN : 01 46 53 11 88

c.lecussan@uic-idf.fr

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication : Gerald LEHMANN : 01 46 53 12 29

Rédacteur en chef :

Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83

Secrétaire de rédaction :

Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80

Maquette et réalisation : VEGA